

# Charte du visiteur du Petit Palais

Valable à partir du 30 août 2021



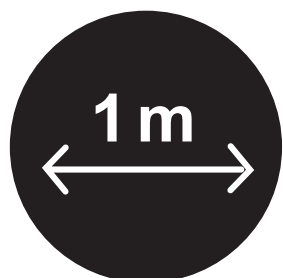
L'entrée est soumise au contrôle du pass sanitaire pour les plus de 18 ans (à partir du 30 septembre pour les 12-17 ans). Merci de le présenter à l'entrée du musée.



Merci de réserver votre billet horodaté (même gratuit) pour les expositions temporaires sur [billetterie-parismusees.paris.fr](http://billetterie-parismusees.paris.fr).



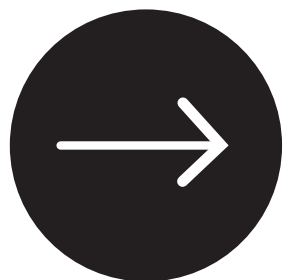
Le port d'un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces intérieurs pour tous les visiteurs de plus de 11 ans.



Avec le masque, veuillez respecter 1 mètre de distance avec les autres visiteurs et le personnel (2 mètres dans les espaces extérieurs sans masque).



Lavez-vous régulièrement les mains, notamment avant de pénétrer dans le musée. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée.



Pendant votre visite, respectez les indications de sens du parcours.



L'accès aux vestiaires est condamné. Tout bagage dont l'une des dimensions excède 40 cm est interdit.